Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°70-2019-197

## PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2019

# Sommaire

**Préfecture de Haute-Saône**

70-2019-11-19-006 - AP organisant la suppléance de M. le Préfet le 20 novembre 2019 (1 page) Page 3

Préfecture de Haute-Saône

70-2019-11-19-006

AP organisant la suppléance de M. le Préfet le 20 novembre 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

# ARRETE PREFECTORAL n°

Préfecture
Secrétariat Général

Direction de la Citoyenneté,
de l'Immigration et des
Libertés publiques

Bureau des affaires
juridiques et du contentieux
de l'Etat

organisant la suppléance de M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône,
le mercredi 20 novembre 2019

## LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 décembre 2018 portant nomination du sous-préfet de Lure - M. Christian ROBBE-GRILLET ;

VU le décret du 7 juin 2019 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône - M. Imed BENTALEB ;

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination du préfet de la Haute-Saône - M. Ziad KHOURY ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70-2019-06-20-019 du 20 juin 2019 portant délégation de signature à M. Imed BENTALEB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône ;

VU l'absence simultanée de M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône et de M. Imed BENTALEB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône le mercredi 20 novembre 2019 ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## A R R E T E

**Article 1** Pendant l'absence simultanée de M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône et de M. Imed BENTALEB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, le mercredi 20 novembre 2019, la suppléance du préfet de la Haute-Saône est exercée par M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Lure.

**Article 2** Pendant cette suppléance, M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Lure, bénéficie de la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 2 de l'arrêté n° 70-2019-06-20-019 du 20 juin 2019 portant délégation de signature à M. Imed BENTALEB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône.

**Article 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *« Télérecours citoyens »* accessible par le site Internet *www.telerecours.fr*.

**Article 4** Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône et le sous-préfet de Lure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 19 NOV. 2019
Le Préfet,

Ziad KHOURY

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr